



Près de Beuzeville, Valérie Mutel juge insuffisantes les mesures de protection sanitaire

Une mère de famille refuse de scolariser son fils à la rentrée

Inquiète par la situation sanitaire liée à la présence du coronavirus, Valérie Mutel a pris la décision de ne pas scolariser son fils à la rentrée prochaine.

« **Je suis parfaitement consciente que c'est illégal, mais la santé est plus importante que les études.** » Valérie Mutel a longuement réfléchi avant de prendre cette décision forte. Quelles que soient les conséquences, elle ne fera pas marche arrière. Dans ce contexte de crise sanitaire, cette mère de famille résidant à Boulleville, près de Beuzeville, a choisi de déscolariser son fils âgé de 15 ans qui devait rentrer au lycée, en Seconde générale. « **Tant que le coronavirus n'aura pas disparu, mon fils ne retournera pas à l'école** », affirme celle qui exerce le métier de gardienne à la déchetterie de Trouville-la-Haule.

« Je ne veux prendre aucun risque »

Depuis plusieurs années, le mari de Valérie souffre de broncho-pneumopathie chronique obstructive (bpc). Une maladie respiratoire chronique incurable qui provoque des difficultés respiratoires. « **Il n'y a aucun traitement pour soigner cette maladie. Et comme le coronavirus attaque les poumons, mon mari fait partie des personnes à risques. Si mon fils venait à attraper le virus à l'école et qu'il le transmettait à son père, il ne survivrait pas. La vie est courte et précieuse. Je ne veux prendre aucun risque.** »

« Les enfants ne sont pas en sécurité »

Malgré le protocole sanitaire imposé par l'Éducation nationale, la mère de famille estime que les établissements scolaires ne sont pas en capacité de protéger suffisamment les élèves contre la Covid-19 : « **On sait bien qu'ils ne peuvent pas tout désinfecter. Quant aux masques, ils ne sont pas efficaces à 100 %. On les touche avec**

les mains, on les sort de nos poches, de nos sacs..., constate-t-elle. Pour moi, les enfants ne sont pas en sécurité à l'école. »

Lorsque le collège Pierre et Marie Curie de Pont-Audemer a rouvert ses portes en juin dernier, le fils de Valérie est resté à la maison : « **Après le confinement, j'avais pris la décision qu'il ne retournerait plus à l'école. »**

Rappelons que l'école n'est pas obligatoire, mais que les parents ont l'obligation de donner à leurs enfants une instruction jusqu'à l'âge de 16 ans. « **Je ne me suis pas encore renseignée sur les autres types d'enseignement comme l'école à la maison ou la possibilité de suivre une formation à distance. J'ai seulement prévenu le collège Pierre et Marie Curie de Pont-Audemer qui suit le dossier de mon fils. Ils m'ont dit que je n'avais pas le droit et qu'ils allaient le signaler à l'inspection académique »**, indique Valérie Mutel, avant de conclure : « **Dans la période délicate que nous vivons, je pense que les parents devraient avoir le choix de scolariser ou non leurs enfants. »**

Stéphane Fouilleul



Valérie Mutel a décidé qu'elle ne scolariserait pas son fils de 15 ans à la rentrée.

